



## COLLÈGES

### Où voir les œuvres de la collection ?

Sur internet : [artdelivery.fr](https://artdelivery.fr)

→ <https://artdelivery.fr/collection/> pour voir les œuvres et préparer une sélection en fonction du projet pédagogique, accompagné d'une fiche de l'œuvre pour aider à mieux connaître l'artiste et son travail.

→ Le compte [instagram . collection\\_artdelivery](#) présente régulièrement des œuvres de la collection.

### Combien d'œuvres pouvez-vous emprunter ?

Entre 1 et 10 œuvres.

→ voir les tarifs et les conditions générales d'emprunt :

<https://artdelivery.fr/le-concept/> établissement scolaire de Loire-Atlantique / **Gratuité pour 10 collèges du département dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental.**

(Au-delà des 10 collèges, le prêt et l'accrochage sont payants : 20€ par œuvre ou 180€ pour 10 œuvres pendant 3 mois).

Ces actions sont inscrites dans **Grandir avec la culture.**

### Comment s'inscrire et emprunter ?

Pour emprunter une exposition, prendre contact par email avant le **30 septembre 2024** pour présenter le projet d'exposition, être accompagné.e dans la sélection et la procédure de réservation ainsi que déterminer la période d'emprunt : [artdelivery@beauxartsnantes.fr](mailto:artdelivery@beauxartsnantes.fr)

Il faudra nous adresser impérativement le [formulaire](#) établissement + la [fiche](#) projet accessibles sur le site InSitu de l'académie de Nantes.

Nous aurons ainsi les informations nécessaires pour mieux accompagner votre projet pédagogique.

→ Les critères de sélection se font en fonction du nombre de demandes.

→ Seront privilégiés, les établissements n'ayant pas encore bénéficié de ce soutien.

## **Marche à suivre sur notre site internet**

- Choisir une ou plusieurs œuvres
- Sélectionner et réserver en ligne
- Remplir le formulaire de coordonnées pour créer votre compte établissement
- Choisir les dates de livraison et retour.

## **Les professeurs en charge de l'exposition s'engagent à être présents lors de l'accrochage et du démontage**

- Procéder au paiement en ligne, entrer le code promo communiqué en amont pour bénéficier de la gratuité. Payer par CB, chèque ou virement bancaire, avec édition de facture correspondante si vous ne bénéficiez pas de la gratuité.
- Recevoir un contrat d'emprunt détaillé pour signature par le chef d'établissement.

## **Périodes d'emprunt :**

entre les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël  
entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver  
entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps

## **Les livraisons et accrochages en collèges**

- Conditions d'emprunt

Les collèges doivent disposer d'un lieu fermé (ex. salle de classe) ou sous surveillance visuelle constante. En raison de la fragilité des œuvres, notamment sur papier, les accrochages ne sont pas permis dans l'espace de la cantine proche des cuisines, ni au-dessus des radiateurs, ni soumis aux rayons directs du soleil ou de la lune.

- Assurance

L'ensemble de la collection est assuré par notre assurance Sarre-et-Moselle, dans nos locaux comme chez les emprunteurs. Néanmoins, nous conseillons à chaque établissement de déclarer la valeur des œuvres empruntées à leur propre assurance.

- Accrochage

On compte entre 30 minutes et 1h30 d'accrochage dépendamment du contenu des expositions. Penser à bien nous indiquer le chemin d'accès livraison de votre collège et prévenir le personnel concerné.

- Bilan

La fiche bilan de l'action culturelle est à renvoyer dûment complétée avant le 15 juin de l'année en cours.